

ANNEXE PEDAGOGIQUE FORMATION TUTEUR – MAITRE D'APPRENTISSAGE

Introduction

Les formations des professionnels du travail social sont construites de façon très solide sur l'alternance intégrative, qui garantit que les apprenants acquièrent et **développent leurs compétences professionnelles par un travail complémentaire entre l'OF (organisme de formation) et les terrains de stage, les terrains employeur et ou d'apprentissage**. La formation des tuteurs – maîtres d'apprentissage que nous proposons depuis des années permet d'accompagner l'évolution générale du dispositif de formation des travailleurs sociaux, en donnant à l'expérience professionnelle et à la pratique de terrain, toute leur dimension formative. Elle accompagne un mouvement de reconnaissance du statut d'opérateur de formation à part entière pour les terrains de stage ou terrains employeurs avec le développement actuel de l'AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) qui sera introduite dans notre nouveau projet de formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Elle vise également à étayer les employeurs dans leur stratégie de recrutement des nouveaux professionnels en accompagnant le **développement de l'apprentissage** par la formation des maîtres d'apprentissage.

Cette formation fait actuellement l'objet d'un travail de rénovation par l'OPCO santé et la CPNE qui projettent de la faire reconnaître par une certification (projet d'enregistrement au Répertoire Spécifique, France Compétence en 2025-2026). L'IRTESS a participé activement à l'expérimentation de cette nouvelle certification durant l'automne 2024.

La formation des tuteurs – maîtres d'apprentissage propose de vous soutenir dans le développement des compétences suivantes :

- Accueil du stagiaire.
- Elaboration d'outils d'accompagnement du stagiaire.
- Réflexion sur l'organisation apprenante.
- Evaluation des compétences du stagiaire.
- Soutien aux équipes qui accompagnent les stagiaires.
- Communication avec les centres de formation.

Tout courrier doit être adressé à la direction de l'institut
Standard : Tél. 03 80 72 64 50 - contact@irtess.fr
SIRET 410 475 081 00015 - Organisme enregistré sous le numéro : 26 21 03469 21
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Conditions d'accès à la formation

Tous les professionnels exerçant ou souhaitant exercer une fonction de tuteur, maître d'apprentissage ou formateur de terrain, dans les établissements et services sociaux, éducatifs ou médico-sociaux, ou sanitaires.

Prérequis :

Pas de prérequis. Tous les professionnels peuvent accéder à la formation de tuteur – maître d'apprentissage.

Admission et modalités de dispenses et ou d'allègements

Un dossier de candidature comportant notamment une lettre de motivation et un CV est à remplir. Toute demande d'allègement de formation doit faire l'objet d'une demande anticipée et argumentée.

Si le candidat est titulaire du CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale), DEIS (Diplôme d'état d'ingénierie sociale), DSTS (diplôme supérieur en travail social), CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale), DEMF (diplôme d'état de médiateur familial), ou s'il a effectué les formations de tuteur référent de la Branche, Maître d'Apprentissage ou Formateur de terrain, il peut demander une dispense du module 1 par courrier.

La démarche de positionnement à l'entrée en formation permet au participant de se projeter sur l'adaptation de la formation à ses besoins spécifiques de tutorat.

Le projet pédagogique de formation

La formation est constituée de 3 modules de 40 heures chacun. Les stagiaires ont la possibilité de s'inscrire pour le parcours complet ou pour une partie seulement. Sur les 2 dernières années, 34% des participants s'inscrivent au module 1, seulement 3% s'inscrivent aux modules 2 et 3 pour terminer leur formation commencée antérieurement et 63% suivent le parcours complet.

Module 1 : (« préparer et organiser l'arrivée de l'alternant ») (40h)

Objectif

Assurer et organiser l'accompagnement de parcours personnalisés de formation dans un contexte institutionnel précis en collaboration avec les établissements de la formation professionnelle.

Contenu indicatif : les principes de l'alternance, organiser l'accueil et le parcours du stagiaire, les fonctions du tuteur – maître d'apprentissage, accompagner et évaluer.

Module 2 : (« Former par l'activité professionnelle ») (40h)

Objectif

Identifier des situations formatives et construire des dispositifs de formation par l'activité professionnelle. Approfondir la posture de tuteur – maître d'apprentissage pour renforcer la dimension partenariale dans l'accompagnement des stagiaires.

Contenu indicatif : travail sur les référentiels métiers, création d'outils d'accompagnement, sensibilisation à la démarche d'explicitation, élaboration de situations d'apprentissage.

Module 3 : (« organiser le parcours de formation et évaluer les acquis ») : (40h)

Objectif

Acquérir les compétences pédagogiques, organisationnelles et managériales nécessaires à l'exercice d'une triple fonction : l'organisation des stages à partir des besoins de l'apprenant et des ressources de l'environnement professionnel, la co-construction des savoirs avec les centres de formation et la supervision des équipes engagées dans l'accueil d'apprenants en site qualifiant.

Contenu indicatif : le dispositif d'évaluation, le lien à l'organisme de formation (notion de site qualifiant), élaboration de dispositifs de formation, partage d'expériences.

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques, utilisation des situations d'accompagnement des participants, apports méthodologiques, espaces de travail réflexif sur l'expérience de tutorat, travail avec le centre de ressources documentaires, modalités de formation à distance (PADLET, suivi en Visio, etc.).

Entre les regroupements, des expérimentations sur le terrain professionnel seront favorisées.

Selon l'évolution de la situation sanitaire, la formation pourra être dispensée en modalité hybride présentiel-distanciel.

Dates de formation

Module 1

Mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 septembre 2025.

Mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 novembre 2025.

Module 2

Mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 janvier 2026.

Mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 mars 2026.

Module 3

Mardi 31 mars, mercredi 1^{er} et jeudi 2 avril 2026.

Mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 avril 2026.

Le contenu de cette formation se réfère au « Cahier des charge » dans le cadre de notre labellisation actuelle pour la mise en œuvre de la formation de tuteurs » prescrit par La CPNE et UNIFAF en février 2011.

Evaluation formative

Chaque module est validé par la réalisation d'un écrit d'environ 5 pages évalué par le centre de formation au regard de ce qui a été dispensé lors de la formation, un retour formatif est effectué.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de chaque regroupement de formation, après vérification des feuilles d'émargement.

Une attestation de formation est délivrée aux participants à l'issue de chaque module.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue de chaque module précisant, le cas échéant, la validation obtenue dans le cadre de l'expérimentation. Cette attestation permettra la validation de certification partielle ou totale en fonction des épreuves de certification passées et validées par les stagiaires et sous réserve de l'enregistrement par France Compétences de cette dernière.

